



**Communiqué de presse, 30 novembre 2015**

**Embargo 12h00**

## **Accord pour le développement de l'offre ferroviaire entre Bâle et Bienne via Laufon et le Jura**

**Pour concrétiser leurs efforts en vue de construire une double ligne ferroviaire dans le Laufonnais, les cantons de Bâle-Campagne et du Jura avec l'Office fédéral des transports et les CFF, ont franchi une étape importante. Les quatre partenaires ont signé lundi 30 novembre un accord portant sur l'offre ferroviaire et les nécessaires mesures d'infrastructure à mettre en œuvre sur l'axe Bâle-Laufon-Delémont-Bienne jusqu'en 2025. Des décisions à ce sujet seront prises par les Chambres fédérales dans le cadre de l'étape d'aménagement 2030 (projet PRODES).**

Les travaux en gare de Lausanne ont pour effet de suspendre la liaison ICN directe entre Bâle et l'Arc lémanique via Delémont-Bienne à partir de décembre 2015. Les voyageurs en provenance de Bâle, Laufon et Delémont à destination de Lausanne ou Genève devront donc changer de train systématiquement à Bienne. Cette « navette » entre Bâle et Bienne a été acceptée par les cantons concernés pour une période transitoire allant jusqu'à décembre 2020. Le directeur de l'Office fédéral des transports Peter Füglistaler, le CEO des CFF Andreas Meyer et les conseillers d'Etat de Bâle-Campagne Sabine Pegoraro et du Jura Philippe Receveur se sont mis autour de la table pour trouver ensemble des solutions et répondre dans le même temps au postulat du conseiller aux Etats jurassien Claude Hêche demandant le maintien de la qualité de la desserte ferroviaire entre Bâle et l'Arc lémanique via Laufon et Delémont.

A l'issue d'une longue phase de dialogue ouvert et constructif, les partenaires se sont mis d'accord sur les étapes d'aménagement jusqu'en 2025 et ont signé, lundi 30 novembre 2015, une convention à ce sujet. Celle-ci prévoit en particulier que l'ICN actuel sera décalé d'une demi-heure dès l'introduction du nouvel horaire 2021 (en décembre 2020), avec départ et arrivée en gare de Bâle à la minute 30. Dans le même temps, un deuxième train direct entre Bâle et Bienne sera introduit, qui partira à l'heure pleine à Bâle et permettra les connexions avec les autres destinations suisses. De plus, la relation directe entre Bâle et l'Arc lémanique via Delémont sera rétablie au plus tard en 2021. Un rétablissement plus rapide de cette liaison directe est possible à condition que le matériel roulant soit disponible. S'il devait y avoir des retards dans l'aménagement de l'infrastructure, la variante provisoire « navette » pourrait alors être prolongée.

L'introduction d'un deuxième train direct entre Bâle et Bienne nécessite le doublement de la ligne sur le tronçon Duggingen-Grellingue. Les études préparatoires sont déjà en cours, elles seront financées par les cantons de Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Jura et Soleure. Le financement des travaux eux-mêmes est encore ouvert à ce stade. Il devrait intervenir via le fonds d'infrastructure ferroviaire. Le Conseil d'Etat du canton de Bâle-Campagne a déjà indiqué qu'il était prêt à envisager un préfinancement si cela s'avérait nécessaire. Un message au Parlement cantonal à ce sujet est prévu en 2016.

Pour être financé par le fonds d'infrastructure ferroviaire, le projet de doublement de la ligne entre Duggingen et Grellingue devra, après évaluation selon la procédure habituelle, être inscrit au prochain programme stratégique de la Confédération PRODES 2030. Le message y relatif sera soumis aux Chambres fédérales à fin 2018 qui auront à décider de l'aspect définitif de cette étape d'aménagement. Le financement de l'offre future est également encore ouvert à ce stade.

#### **Renseignements complémentaires:**

**Office fédéral des transports:** Service de presse, 058 462 36 43, [presse@bav.admin.ch](mailto:presse@bav.admin.ch)

**Canton BL:** Direction des constructions et de la protection de l'environnement, Eva Juhasz, déléguée aux transports publics, tél 061 552 54 81, [eva.juhasz@bl.ch](mailto:eva.juhasz@bl.ch)

**Canton JU:** Département de l'Environnement et de l'Equipement, David Asséo, délégué aux transports, 032 420 53 90 oder 079 793 71 04 [david.aseo@jura.ch](mailto:david.aseo@jura.ch)

**CFF :** Service de presse, tél 051 220 41 11, [press@sbb.ch](mailto:press@sbb.ch)